

Miribel, le 10/01/2018

CONVOCATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mesdames, Messieurs, les conseillers communautaires,

Je vous invite à participer à une **séance plénière du CONSEIL COMMUNAUTAIRE** qui aura lieu le :

16 janvier 2018
A 18 heures 30

Au Siège de la CCMP
1820, grande rue
01700 MIRIBEL

Le Président
Pascal PROTIERE



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

en date du 16 janvier 2018

à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

I- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

En application des dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., le Conseil Communautaire nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

II- APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12/12/2017

Il sera proposé au conseil d'approuver le compte rendu de la séance plénière du 12 décembre 2017

III- INFORMATION DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT AU TITRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil de déléguer au Président une partie de ses attributions. Une information sera donnée aux délégués sur les décisions prises au titre de cette délégation

IV- AFFAIRES GENERALES

a) Statuts communautaire / nouvelle compétence / « Etude de transfert des voiries»

Dans le cadre de la mutualisation des services, il est envisagé comme piste de travail le transfert de la voirie communale support de nombreuses compétences communautaires actuelles ou à venir (transport, mobilité, ZAE, eau et assainissement...). Afin d'étudier les modalités techniques, financières, administratives et organisationnelles de cet éventuel transfert, il est proposé de lancer une étude. La réalisation de cette étude conséquente en volume et en coût nécessite une modification statutaire. Il sera proposé à l'assemblée d'inscrire la compétence « Etude transfert des voiries».

b) Lutte contre les espèces invasives / convention de délégation du droit de destruction des ragondins et rats musqués

Les ouvrages de lutte contre le ruissellement gérés par la CCMP sont dégradés par les ragondins et les rats musqués qui creusent notamment des galeries déstabilisant les berges. Il sera proposé à l'assemblée de valider la signature d'une convention de délégation du droit de destruction des espèces invasives du groupe 1 avec la société de chasse de Beynost.

V- CULTURE/SPORT/EDUCATION

Rapporteur : Sylvie VIRICEL

a) Création d'un complexe cinématographique multi-salles / acquisition du foncier

Dans le cadre de la compétence « complexe cinématographique multi-salles », équipement culturel déclarée d'intérêt communautaire par arrêté préfectoral du 11/09/2017, et afin de permettre sa réalisation, il sera proposé à l'assemblée communautaire d'autoriser l'acquisition des parcelles référencées AH 294 et 296, sise sur la commune de Saint Maurice de Beynost, lieudit « les bottes », d'une surface cadastrale de l'ordre de 12 215 m² pour un montant de 620 000 €.

VI- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Caroline TERRIER

a) FISAC – appel à projets

La convention FISAC signée avec l'État le 16 décembre 2015 en arrivant à terme en novembre 2018, il sera proposé à l'assemblée de répondre à un nouvel appel à projet de la DIRECCTE Auvergne Rhône-Alpes.

VII-ENVIRONNEMENT/DECHETS

Rapporteur : André GADIOLET

a) Tri sélectif / filières papiers graphiques-filière emballage ménager / contrats CITEO

La société Citeo (SREP SA), issue de la fusion entre Ecofolio et Eco-Emballages, bénéficie, pour la période 2018-2022 d'un agrément au titre de la filière papiers graphiques et d'un agrément au titre de la filière emballages ménagers. Un contrat type est proposé à toute collectivité territoriale compétente en matière de collecte et/ou de traitement des déchets ménagers. Il sera proposé à l'assemblée d'autoriser le Président à signer les nouveaux contrats types proposés par CITEO et par sa filiale ADELPHE (SREP SA) pour chacune des filières papiers graphiques et emballages ménagers

Le Président
Pascal PROTIERE



The image shows a circular official stamp of the 'Communauté de Communes de Miribel et du Plateau' in France. The stamp features a central emblem and the text 'REPUBLIQUE FRANÇAISE' at the bottom. A blue ink signature, which appears to be 'Protier', is written across the stamp and extends to the right.